**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 58 (1929)

Heft: 4

**Rubrik:** Au sujet du dessin dans les cours somplémentaires

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les enfants... au point d'en avoir beaucoup et de se dévouer pour eux. Et les patrons de ces chiens verseraient-ils avec enthousiasme une cotisation pour entretenir une clinique où seraient soignés les petits enfants des nécessiteux? L'Eglise catholique condamne comme une abomination criant vengeance devant Dieu de pareilles turpitudes. Mais elle est si arriérée aux yeux de tant de gens d'Amérique, d'Angleterre et... aussi de chez nous!

L'entrefilet de la Gazette fait allusion aux Américains. On nous annonce (Freiburger Nachrichten, 26 novembre 1928) qu'on vient d'ouvrir à New-York un hôtel dont le 31me étage est réservé exclusivement à Messieurs les chiens. On y trouve un salon de réception, une salle commune et de nombreuses « chambres à coucher ». Deux cuisines préparent une alimentation selon les prescriptions de la Faculté vétérinaire « canine ». Chaque cabine est aménagée selon les exigences individuelles des quadrupèdes, dont la taille et les mœurs, comme on sait, varient fort selon les races. Ainsi, les quadrupèdes japonais ont les parois de leur appartement tapissées de soie japonaise bigarrée, tandis que les bouledogues et les chiens policiers doivent se contenter de murs gris. L'établissement est dirigé par un vétérinaire; celui-ci est secondé par plusieurs « sœurs infirmières »; des « garçons » bien stylés demeurent nuit et jour à la disposition des hôtes à quatre pattes, prêts à accourir au moindre aboi. On demanda à l'architecte pourquoi il n'avait pas réservé aussi un étage, fût-ce le 32me, aux enfants. Il répondit fort sérieusement que des clients assez riches pour être à même de descendre dans un hôtel de ce luxe, « devaient naturellement ne pas avoir d'enfants ».

## Au sujet du dessin dans les cours complémentaires

Pour donner suite à une discussion intervenue à l'occasion d'une conférence régionale, nous prions Messieurs les examinateurs de dessin, qui fonctionnent aux examens de fin de cours complémentaires, de se mettre d'accord sur certaines questions de détail et de répondre, par la voie du Bulletin, aux questions suivantes :

- 1º Le plan vertical doit-il nécessairement être placé sur la ligne de terre?
- 2º Le plan de profil doit-il correspondre au plan vertical et au plan horizontal ou seulement au plan vertical?
  - 3º Les projetantes doivent-elles être pointillées ou ininterrompues?
- 4º Les cotes doivent-elles être placées sur les lignes d'attente ou au-dessus; ou bien faut-il interrompre les lignes d'attente en leur milieu pour y placer les cotes?
- 5º Comment faut-il placer les cotes lorsque l'espace n'est pas suffisant pour loger une ligne d'attente?
- 6º Les projetantes peuvent-elles traverser un plan ou doiventelles s'arrêter à la ligne extérieure?
- 7º Comment faut-il inscrire les cotes verticales, de gauche à droite ou de droite à gauche?

Lessoc, Conférence régionale.